

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 49 (1961)

Heft: 11

Artikel: Programme des partis : (suite de la page 1)

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-269818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Programme des partis

(Suite de la page 1)

Parti indépendant chrétien-social

sation des études, dans son sens le plus large doit être un objectif majeur, jusqu'à l'enseignement universitaire et la formation professionnelle, pour la formation des élites et des cadres qui, demain, feront le pays.

Les loisirs sont devenus à leur tour un problème social : la diminution des horaires de travail, l'augmentation de la durée des vacances, le développement extraordinaire de la motorisation, impliquent à ce propos, une responsabilité de l'Etat. Il faut créer des centres de loisirs et de sports, sous la responsabilité de spécialistes, multiplier les séances gratuites de cinéma éducatif, etc., mais en même temps...

Protéger l'enfance et la jeunesse contre elle-même et les vicissitudes de notre temps. Lutter contre la dégénérescence des mœurs, combattre tous les facteurs de dissociation de la famille. Les moyens détaillés dans notre programme visent au premier chef à la...

Présence de la femme dans toutes les commissions officielles qui s'occupent de l'enfance, de la jeunesse, de l'instruction, de l'éducation et du logement. Cette présence, à l'égal de l'homme, se révèle indispensable.

Le programme de base ainsi établi, c'est du cœur des nouveaux élus que doivent jaillir les initiatives légales pour les vieillards et les invalides.

La fiscalité genevoise doit trouver certaines améliorations que l'équité exige et que la conjoncture favorable autorise. Dans le domaine de la justice, et en dépit de la valeur et du travail de nos magistrats, la procédure est trop lente et onéreuse. Sa réforme, actuellement à l'étude, doit être accélérée.

D'autres réformes sont proposées par le parti : concernant la police, l'administration, l'urbanisme. A eux seuls, les problèmes de spéculation et de logement mériteraient la plus large place dans ce court exposé. Nous lutterons aussi pour la défense de l'agriculture, la sauvegarde de l'aire agricole et la formation des jeunes agriculteurs.

En conclusion, tous ces buts, à peine esquissés ne peuvent, bien entendu, être réalisés par le seul Parti chrétien-social.

Nous appelons, dès lors, tous les partis de bonne volonté à se mettre avec nous à la tâche de manière à faire prévaloir les valeurs chrétiennes avec tous les hommes et les femmes, quelles que soient leurs professions, leur situation sociale et leur religion.

Parti libéral

Enfin et par dessus tout, le Parti libéral entend veiller au maintien de l'esprit qui a fait de Genève ce qu'elle est et lui a donné le visage que nous aimons : lieu de rencontre où maint conflit a trouvé sa solution, ville du refuge et de l'accueil, berceau de la Croix-Rouge et siège européen des Nations Unies, siège de nombreuses autres organisations mondiales. Genève ne doit pas, sous la pression d'un matérialisme avilissant, devenir le point de ralliement de l'affairisme international.

Pendant la dernière législature, les députés libéraux ont, de façon générale, soutenu la politique et les projets du Conseil d'Etat, notamment en matière d'aide à la construction de logements et de grands travaux. Le Parti libéral ne cessera de rappeler que seule la construction accrue de logements à loyers raisonnables permettra de résorber la crise.

En revanche ses mandataires se sont vus contraints de combattre le point de vue du gouvernement dans plusieurs cas : augmentation inutile des charges fiscales, certaines dispositions de la loi sur les élections et votations, crédit pour le projet officiel de raccordement des autoroutes à Genève, loi sur l'expropriation, loi sur le déclassement des terrains agricoles en vue de l'établissement du Centre américain de Meyrin.

Il demande également que soit mis à l'étude l'octroi de bourses, dès la fin de la scolarité primaire. Bourses délivrées aux élèves méritants, comme une récompense et non comme une assistance.

Cette formule permettrait de recruter, dès le cycle secondaire les membres futurs du corps enseignant et les gradués universitaires qui formeront les cadres indispensables.

Il tient expressément à ce que le nombre des agents de police soit augmenté, que leur formation sociale soit très poussée, afin de leur permettre de remplir un rôle de plus en plus important et indispensable auprès des femmes et des enfants (arrestations, interrogatoires). Il est entendu que les agents accéderaient à tous les grades du corps de police.

Chrétien dans son essence et ses attaches, le Parti libéral s'oppose toutefois au confessionnalisme dans la vie publique et se veut

ouvert à tous. En bref, il se veut dynamique, tourné vers un avenir de liberté, désireux de contribuer loyalement à l'adaptation de Genève aux temps nouveaux, sans oublier les traditions de civisme et de patriotisme qui ont fait la force de notre cité et qui lui ont été légués par ses prédécesseurs.

C'est donc aujourd'hui, plus que jamais, faire preuve de patriotisme et de clairvoyance que d'aider et soutenir le Parti libéral.

Parti radical

de toutes confessions. Il est adversaire résolu de n'importe quelle conception totalitaire de l'Etat.

Il affirme que les citoyens ont droit à leur place dans la vie publique.

Il n'admet de restrictions à la liberté que si elles sont justifiées par des raisons d'équité, de justice et pour lutter contre les abus.

Politique financière

Le Parti radical s'emploiera, entre autre, au cours de la nouvelle législature, à l'amélioration des dispositions fiscales de caractère social, notamment à la révision des dispositions de droit fiscal relative à l'imposition de la femme mariée.

Politique sociale

Développement de l'emploi à mi-temps dans les services officiels et dans l'économie privée.

Création de postes d'assistantes sociales dans les nouveaux quartiers. Création d'un office social chargé de récupérer les dettes alimentaires. Assimilation des invalides mentaux aux invalides physiques (prestations, réadaptation, etc.).

Intervention sur le plan fédéral pour la ratification par la Suisse de la Convention internationale pour le recouvrement des dettes alimentaires.

Instruction publique

Enseignement primaire : harmonisation des programmes primaire et secondaire.

Enseignement secondaire : possibilité d'accélération des études. Extension des cours d'économie domestique à toutes les écoles de jeunes filles.

Développement de l'éducation civique dans toutes les écoles.

Gratuité des études.

Politique de la jeunesse

Promotion d'une véritable politique de la jeunesse, création de centres de quartiers, de colonies de vacances, de clubs de cinéma, de théâtre, de cercles de loisirs. Formation d'animateurs responsables des centres pour la jeunesse.

Commerce et artisanat

Encouragement et amélioration de la formation professionnelle, en particulier pour les métiers spécifiquement féminins.

Enfin, le Parti radical soutient la participation des femmes à toutes les commissions extraparlimentaires.

Par ces différentes remarques, on voit que les femmes radicales ont été conscientes du rôle nouveau qui leur est échu et qu'elles ont largement participé à l'élaboration de ce programme.

Parti socialiste

tés pédagogiques et non selon un critère souvent injuste.

Il faut rétablir les classes enfantines dès l'âge de 4 ans et obtenir la gratuité de l'enseignement secondaire et même universitaire. Il faut aussi des places de jeux à côté de chaque immeuble qui sera construit.

Finances

L'uniformisation des centimes additionnels communaux est une revendication socialiste ainsi que la révision des taux fiscaux, en tenant compte de la dévaluation de l'argent. Une réduction des impôts en faveur des petits salariés est réclamée. Le salarié est, en effet, le seul qui ne peut tricher sur sa déclaration d'impôt puisqu'il doit fournir une déclaration de son employeur : le Parti socialiste sollicite une réduction de mille francs sur le revenu taxable des citoyens de cette catégorie. Il faut aussi pouvoir déduire du revenu imposable, les primes de retraite et supprimer les impôts sur les rentes A. V. S. et les retraites.

Justice et main-d'œuvre

Le Parti socialiste demande une amélioration de l'aide judiciaire pour ceux qui ne peuvent supporter les frais d'un procès, notamment lorsqu'il s'agit d'une femme en instance de divorce qui, en vertu du gain de son mari, ne peut bénéficier de l'assistance judiciaire. Le Parti réclame la construction de garages souterrains, une organisation plus judicieuse du parcage des voitures, une meilleure organisation du contrôle de la main-d'œuvre étrangère, celle-ci étant nécessaire ne doit pas être exploitée et mal logée.

LISTE DES CANDIDATES

Parti indépendant chrétien-social

MARCELLE BARMAN, vendeuse.
JULIETTE BAUD, sans profession.
MARY BERRAZ, fondé de pouvoir.
HELENE BORRET, artiste-peintre.
HELENE PILETTA, sans profession.
LILY RIONDET, sans profession.

Parti libéral

GISELE ALBRECHT, commissaire cantonale des Louveteaux éclairateurs, activité auprès de la jeunesse.

ALLETTE AUBERT, assistante sociale chargée des Services de l'enfance de l'Hospice général.

ANDRÉE BERNEY, sans profession.

ALIX CHOISY, active dans les groupements féminins et suffragistes, présidente actuelle de l'Union des femmes.

ANNETTE MATILE, avocate, s'intéresse aux activités sociales et notamment à Aide et conseils aux futures mères.

MARCELLE PRINCE, sans profession, fort active, depuis plusieurs décades dans les groupements féminins et suffragistes.

DENISE SCHMID-KREIS, directrice des émissions parlées, à Radio-Genève, elle y organise des émissions féminines remarquables, elle est présidente de la Commission de radio et télévision du Conseil international des femmes.

RENEE THELIN s'occupe d'activités sociales et notamment de la layette éducative qui dépend d'Aide et conseils aux futures mères.

Parti radical

LISE GIRARDIN-BAUD, licenciée en lettres et professeur de français moderne à l'Ecole pratique de langue française, mère de famille.

Mme Girardin a été nommée dans le courant de cette année juge assesseur suppléant à la Chambre d'accusation du Tribunal de Police. Elle est membre de l'Association des femmes universitaires.

CHARLOTTE DYSLI-NUSSBAUMER, d'origine jurassienne, licenciée en lettres et maîtresse secondaire. Epouse de M. Emile Dysli, pharmacien, elle assiste ce dernier dans sa profession, depuis des années ; elle est mère de famille.

JEANNE VAUTIER, Genevoise, a suivi l'Ecole ménagère et fait ensuite des études commerciales et un apprentissage horloger. Elle est actuellement directrice d'usine. C'est la petite fille d'Adolphe Vautier, qui fut conseiller d'Etat radical. Mlle Vautier appartient à plusieurs clubs sportifs.

JEANNE BERNER-LAUGIER a fait des études commerciales. Secrétaire particulière dans une grande étude d'avocats de Genève, elle a acquis de solides connaissances juridiques. Mère de famille, elle a toujours porté un très grand intérêt aux problèmes de l'enfance et de l'éducation, elle est membre de la Conférence de l'instruction publique depuis 1955 ; elle a été parmi les membres fondateurs de l'Union-Famille-Ecole.

Féministe convaincue, elle a fondé, en 1956, le Groupe féminin radical, association de formation civique, qui a connu un large développement, elle collabore au journal « Le Genevois » où elle a créé la « Page de la femme ».

YVONNE WIDMER-GENIER, d'origine vaudoise, Genevoise par son mariage avec le peintre Louis Widmer, est mère de famille. Elle a suivi les écoles supérieures dans le Canton de Vaud. Elle est coiffeuse de son état. Membre fondateur du Groupe féminin radical, elle préside avec dynamisme et bonne grâce, l'une de ses plus importantes sections.

AIDA MÉTRALLET-LEONARDI, mère de famille, est originaire de Genève. Elle a fait des études secondaires et commerciales et a été secrétaire dans différentes maisons de Genève et à la Société des Nations. Epouse de M. Marcel Métrallet, garagiste, elle seconde son mari dans ses affaires. C'est égale-

ment un des membres fondateurs du Groupe féminin radical, auquel elle a apporté beaucoup de dévouement.

ELSBETH STUSSI est une authentique Glaronnaise. Elle a fait les sciences commerciales à l'Université de Genève et s'est fixée dans notre canton, elle est secrétaire de direction dans une importante industrie genevoise.

Très ouverte aux problèmes politiques, elle fait partie du Groupe féminin radical depuis 1957 et préside actuellement la section de Chêne. Mlle Stüssi est membre du Glarnerverein, et des Jeunesses radicales suisses-allemandes.

Parti socialiste

DENISE BAUMGARTNER-BERNER, mère de famille, exerce à mi-temps sa profession de comptable. Déléguée syndicale. Cheftaine du mouvement cadet des Unions chrétiennes féminines. Econome adjointe des Colonies de vacances du Centre social protestant. Responsable d'un groupe de mères paroissiales.

MADELEINE BOCQUET-AMMAN, couturière et maîtresse de couture dans une école privée. Ancienne secrétaire du Syndicat des ouvriers coiffeurs. Mère de famille. Responsable du Groupe de mères et du Groupe de couture de la paroisse protestante de la Flosseraie.

LEA BOREL-HAUENSTEIN, institutrice retraitée (40 ans d'enseignement). Mère de famille, épouse de Georges Borel, conseiller national.

MINA EDELSTEIN, mère de famille. Etudes sociales. S'occupe de courtelles confiées par la Chambre des tuteurs.

AMELIA CHRISTINAT, née à Lugano, a fait son apprentissage de couturière. Depuis 15 ans à Genève, où elle est entrée au service des postes à la suite d'un concours. Membre du syndicat des postiers. Mariée, a quitté son emploi à la naissance de son enfant. Membre de l'Association pour le suffrage féminin.

PEARL GROBET-SECRETAN, licenciée ès lettres, a enseigné pendant dix ans. Mère de famille. Pendant la guerre, travail bénévole au service de la Croix-Rouge américaine. Membre fondateur et actif du Forum international et du groupement Famille-Ecole. Membre de l'Association pour le suffrage féminin. Membre du Comité directeur de l'Alliance internationale des femmes qu'elle représente auprès des Nations Unies à Genève.

EMMA KAMMACHER, avocate au Barreau de Genève. A milité activement dans le Mouvement suffragiste fédéral et cantonal.

CÉCILE-SILKA MUELLER, juge de paix suppléante depuis 1860. A travaillé autrefois dans des maisons de commerce et d'édition ainsi que dans des centres médicaux sociaux. Membre actif de la Société suisse des employés de commerce. Membre de l'Association pour le suffrage féminin. Tient la chronique théâtrale et musicale du « Peuple » pour Genève.

YVETTE ROSELET, aînée d'une famille très modeste, privée de sa mère, a fait son apprentissage de couturière tout en dirigeant le ménage. A milité activement dans le syndicat FVCE. Mère de famille.

SALVADORA SCHMID-AGUILAR, d'origine espagnole, réfugiée encore enfant à Genève, pendant la guerre civile, est restée en Suisse où elle a fait un apprentissage de relieuse et s'est mariée. Travaille actuellement comme ouvrière horlogère.

DUJAMILA SENI, actuellement sans profession. Veuve, a dû travailler pour élever ses enfants.

Parti du travail

ANNY BLAUNSTEIN, ménagère.

HENRIETTE CLAUDET, employée.

YVONNE ELLES, ménagère.

LUCETTE LEUBA, ouvrière d'usine.

THERÈSE ODERMATT, employée.

LOUISA VUILLE, horlogère, ancienne présidente du syndicat des horlogers F. O. M. H. (Genève).

JACQUELINE WILLENER, employée.

JACQUELINE ZURBRUGG, secrétaire.
N. B. — Mmes Claudet, Vuille et Zurbrugg sont présentées parmi les têtes de liste.

Programme social

Le concordat intercantonal d'aide aux Confédérés doit entrer en vigueur en faveur des citoyens qui ont séjourné ou vécu longtemps à Genève et ont contribué à sa prospérité.

Le Parti socialiste souhaite voir augmenter le nombre des assistantes sociales, des crèches, des places de jeux, des garderies d'enfants, voir augmenter les rentes complémentaires dites transitoires, accordées aux bénéficiaires de l'A. V. S.

Une nouvelle revendication sociale est l'incorporation des déficients mentaux aux invalides ainsi qu'une réadaptation accrue des invalides physiques et mentaux en attendant l'assurance maladie obligatoire et l'assurance maternité ; les socialistes demandent que les jeunes soient assurés jusqu'à leur vingtième année et non pas jusqu'à 18 ans.

Parti du travail

fortunes et des revenus élevés. Par contre, supprimer l'injuste taxe personnelle identique pour tous les contribuables, en finir avec le système inique de la taxation unique des contribuables mariés, véritable pénalisation fiscale du mariage.

Assurer aux jeunes un avenir plus heureux en favorisant leur accès à la culture, à la pra-

tique des sports par le développement intensif de l'équipement sportif, l'octroi d'une quatrième semaine de vacances pour les jeunes de moins de 20 ans.

Assurer la sécurité sociale, d'abord à nos vieux qui, au soir de la vie, doivent être exempts de soucis ; augmenter en conséquence l'aide cantonale complémentaire pour les vieillards et les invalides. Faire en sorte que le Confédéré soit soutenu et aidé à son lieu de domicile et non par son canton d'origine. Améliorer l'aide aux caisses maladie. Octroyer aux travailleurs âgés une quatrième semaine de vacances. Et surtout défendre àprement le droit des cantons de légiférer en matière sociale.

Pour ceux qui créent toute richesse : obtenir la fixation d'un salaire minimum d'embauche pour toutes les professions et sans distinction de sexe ; s'acheminer au salaire égal pour un travail égal ; généraliser la semaine de 44 heures, pour marcher à la semaine de 40 ; réglementer l'afflux de la main-d'œuvre étrangère par le contrôle des organisations professionnelles de salariés, garantir la sécurité de l'emploi, assurer le libre passage entre les caisses de prévoyance, enfin, étendre les compétences des commissions ouvrières syndicales.

Tout cela est possible, à condition de le vouloir.